## Attribution de temps—Bill C-11

travailleur le petit coup de pouce qu'il ne reçoit pas à l'heure actuelle comme l'homme d'affaires qui peut déduire n'importe quoi et même plus, si son comptable est assez habile, afin d'obtenir le maximum d'avantages. A mon avis, le simple travailleur devrait également avoir droit à cette concession supplémentaire.

Voilà les raisons pour lesquelles nous estimons que ce bill est important et qu'il doit être débattu en détail au nom de tous les Canadiens, et c'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec le gouvernement qui veut imposer la clôture. J'espère que le gouvernement va accepter les amendements qui seront proposés. Nous n'aurons pas besoin de trois jours de débat si le gouvernement accepte les propositions sensées formulées par les députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que ce soit une bonne chose d'imposer encore une fois la clôture, parce qu'à mon sens la situation économique au Canada est pire maintenant qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années, et qu'il nous faut débattre les mesures du genre de celle dont nous sommes saisis. Le fait que le gouvernement veuille mettre un terme au débat sur ce bill indique probablement qu'il n'est pas prêt à faire face à ce qui se prépare.

Les États-Unis viennent tout juste de sortir d'une récession et leurs représentants discutent des mesures à prendre pour améliorer l'économie. Leurs problèmes sont énormes, le déficit de la balance de leur commerce extérieur se situe à 30 milliards. Voyons comment notre situation économique se compare à la leur. Cette année, les États-Unis accuseront un déficit de 30 milliards au titre du commerce extérieur, leurs importations de pétrole devant leur coûter à elles seules quelque 45 milliards, comparativement à cinq milliards dans le cas du Canada. Leur déficit commercial, toute proportion gardée, est environ deux fois plus élevé que le nôtre si nous considérons que le taux de croissance du Canada est de moitié moins élevé que le leur et notre taux d'inflation de deux points plus haut. Assurément, nous devrions discuter de nos problèmes économiques à la Chambre.

Penchons-nous sur ce que le ministre lui-même a dit il n'y a pas très longtemps dans la province de Ouébec. Il a dit que la population diminuait au Québec, que les entreprises quittaient la province, que le taux de chômage croissait plus rapidement au Québec que dans n'importe quelle autre partie du Canada, que le Québec faisait piètre figure au niveau de l'accroissement des investissements et qu'il payait des taux d'intérêt plus élevés pour ses emprunts à l'étranger. Dans un article paru dans le Financier, revue spécialisée destinée aux plus importants hommes d'affaires américains, on mentionnait qu'advement la séparation du Ouébec, ceux-ci pourraient voir leurs prêts remboursés en dollars québécois sans valeur, imprimés par un État dépourvu de réserves, accablé par des problèmes de balance des paiements tant sur le plan intérieur qu'extérieur, reconnu par une poignée de pays étrangers et encore. Voilà certains des problèmes dont nous sommes affligés.

Le budget a été présenté il y a six mois, mais les choses ont changé radicalement depuis. La conjoncture économique évolue rapidement. Nous avons un taux élevé de chômage et un déficit budgétaire croissant qu'il nous faut combler en empruntant. Nous empruntons à un taux comparable, en termes relatifs, à celui en vigueur au cours de la seconde guerre mondiale. C'était à peu près la même situation dans les années 20 et au début des années 30. Quiconque connaît nos annales admettra qu'à l'époque les banquiers et les hommes politiques déclaraient que l'économie était fondamentalement saine, et pourtant le pays était plongé en pleine crise.

Il est plus difficile maintenant d'établir un budget qu'il ne l'était il y a quelques années. Ce n'était alors qu'un moyen de percevoir le revenu. On le considère maintenant comme un levier important des interventions fiscales, économiques et sociales du gouvernement. Ces dernières années, le gouvernement s'est beaucoup occupé de problèmes sociaux. Tout le monde se plaint, en particulier ceux qui s'occupent de comptabilité et qui prennent des décisions commerciales, de ne pas être au courant des activités du gouvernement. Les comptables et les hommes d'affaires vous diront qu'ils dévorent les débats tenus à la Chambre des communes par les députés, qui ne sont pas nécessairement les meilleurs financiers du monde, mais qui indiquent, selon les hommes d'affaires, les intentions du gouvernement et les idées des différents députés quand ils font valoir leurs arguments pour ou contre tel ou tel changement fiscal.

Je constate que les comptables experts en fiscalité en particulier aimeraient lire le compte rendu des débats de la Chambre des communes, car ils pourraient y trouver ce que le gouvernement a l'intention de faire et les questions posées peuvent faire ressortir les répercussions d'un changement fiscal donné. Il est certain que les règlements que nous adoptons à la Chambre sont rédigés par des hauts fonctionnaires et sont souvent très difficiles à comprendre.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

**QUESTIONS À DÉBATTRE** 

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées au moment de l'ajournement, à 10 heures: le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—L'assurance-chômage—Les motifs de la dissolution de l'équipe des fraudes—La possibilité de rétablissement; le député de Capilano (M. Huntington)—Le Nord canadien—Les dépenses excédentaires du ministère—La possibilité de mesures disciplinaires; le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—Les relations fédérales-provinciales—La prochaine rencontre des ministres des ressources—La recherche d'une entente au sujet du droit de propriété et de l'imposition des richesses naturelles.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à présent à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.